



10 mai 2006

## **Foncière des Régions a acquis 35 % du capital de Beni Stabili**

L'assemblée générale de Foncière des Régions du 4 mai 2007 a approuvé l'apport par la société Delfin (holding familial de M. Leonardo Del Vecchio) de la participation de 35 % qu'elle détenait dans Beni Stabili. Il s'agissait de la principale condition préalable à la réalisation de l'accord signé le 17 février 2007 entre Delfin, Foncière des Régions et Batipart. Avec 4.2 Md€ d'actifs et 2.3 Md€ de capitalisation, Beni Stabili compte parmi les principales foncières cotées italiennes et constituera la plate-forme de développement du Groupe Foncière des Régions sur le marché italien.

### **Conséquences principales pour Foncière des Régions**

L'accord des actionnaires en assemblée générale entérine l'arrivée de Beni Stabili au sein du Groupe Foncière des Régions et va permettre :

De doter Foncière des Régions d'une taille européenne avec 14 Md€ de patrimoine consolidé, 800 M€ de loyers et 750 collaborateurs. Le patrimoine se répartit en 7 Md€ en France, 4 Md€ en Italie et 3 Md€ en Allemagne. Il est géré par trois plates-formes de gestion locales assurant les missions d'asset et de property management.

D'élargir la base actionnariale de Foncière des Régions et d'augmenter sa capitalisation boursière d'environ 1 Md€ pour la porter à près de 5 Md€. La poursuite de la continuité stratégique de l'action menée depuis plusieurs années est assurée par l'entrée de Delfin au pacte d'actionnaires existant entre Batipart (holding familial de M. Charles Ruggieri) et GE Real Estate. Batipart conserve ainsi le rôle majeur dans la conduite de la politique immobilière.

La recomposition du Conseil de Surveillance et du Directoire de Foncière des Régions pour tenir compte de l'évolution de l'actionnariat. Ainsi M. Charles Ruggieri a été renouvelé en tant que Président du Conseil de surveillance et M. Leonardo Del Vecchio en a été nommé Vice-Président. Le Directoire présidé par M. Christophe Kullmann a été porté de 3 à 6 membres avec la nomination de 2 membres proposés par Delfin (MM. Mazzocco et De Meo) et d'un membre proposé par Batipart (M. Perchet).

La mise en paiement par Foncière des Régions d'un dividende de 7,5 € par action compte tenu de la parité de 1 action Foncière des Régions pour 100 actions Beni Stabili retenue par l'assemblée. Ce dividende exceptionnel s'ajoute au dividende courant de 4.7 € par action.

### **Conséquences principales pour Beni Stabili**

Beni Stabili va constituer la filiale de Foncière des Régions propriétaire des bureaux et des commerces en Italie. Beni Stabili restera une foncière cotée de plein exercice avec un actionnariat largement diversifié. La participation de Foncière des Régions dans Beni Stabili n'a pas vocation à dépasser 51 % ce qui permettra à la société d'opter dès que possible pour le régime SIIQ en Italie.

### **Lancement d'une offre publique obligatoire sur les actions de Beni Stabili**

Du fait du franchissement du seuil de 30 % de détention dans le capital de Beni Stabili, Foncière des Régions a l'obligation de lancer une offre publique obligatoire sur le solde du capital.

Foncière des Régions proposera aux actionnaires de Beni Stabili qui le souhaitent de lui apporter leurs titres aux mêmes conditions que celles mises en œuvre dans le cadre de l'apport de Delfin, soit 1 action Foncière des Régions pour 100 actions Beni Stabili. Les actionnaires de Beni Stabili peuvent également conserver leurs titres et donc accompagner le développement de Beni Stabili dans le cadre de son adossement amical au groupe Foncière des Régions.

Le Conseil d'Administration de Beni Stabili et l'autorité des marchés financiers italienne donneront leur appréciation sur l'opération dans les prochaines semaines.

### **Poursuite du développement de Foncière des Régions**

Foncière des Régions devrait engager d'ici l'été la filialisation de son activité logistique dans le cadre d'une société dédiée Foncière Europe Logistique qui optera pour le statut des SIIC.

L'organisation en ligne de produits sera ainsi complétée, ce qui permettra d'offrir au marché des choix clairs d'investissement et d'identifier des équipes responsables de leur propre développement.

#### A propos de la société Foncière des Régions

La société Foncière des Régions est une SIIC (société d'investissements immobiliers cotée) spécialisée dans la détention et la gestion d'immobilier de bureaux principalement loués à de grands groupes. La société est également actionnaire de référence et opérateur des sociétés cotées Foncière des Murs et Foncière Développement Logements, ainsi que de Parcs GFR. Foncière des Régions est dirigée par Christophe Kullmann.

*Foncière des Régions est cotée sur Euronext Paris, compartiment A d'Eurolist  
(FR0000064578 - FDR)*

Contact analystes et investisseurs : Foncière des Régions, Jean-Yves Klein, Secrétaire Général  
Tél. 03 87 39 55 50 – jeanyves.klein@gfr.fr

Relations presse : Benjamin Perret, Euro RSCG C&O  
Tél. 01 58 47 95 39 – benjamin.perret@eurorscg.fr

**[www.foncieredesregions.fr](http://www.foncieredesregions.fr)**